

Province de Québec  
Municipalité de La Doré  
Lundi, 2 février 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 2 février 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM Yoland Bau, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Stéphanie Gagnon, directrice générale

Sont absents :

MM. Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
Marc Perron, conseiller

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2015
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
  - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Indexation rémunération des élus
  - 5.3 CADLD : Autorisation de prolongation de l'entente de substitution de débitrice et d'émission de parts privilégiées rachetables
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Programme d'établissement : Acceptation d'une demande
  - 8.2 Programme d'établissement : Remise de la subvention
  - 8.3 Achat d'équipement : Géophone (détecteur de fuite)
  - 8.4 Formation du personnel municipal : Autorisation de formation eaux usées
  - 8.5 Les Loups au volant : Subvention 2015

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 10. VOIRIE

10.1 Ministère des Transports du Québec : Chemin double vocation

### 11. SERVICES PUBLICS

### 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.1 MRC Domaine-du-Roy : Demande de récolte de bois sur les terrains municipaux

### 14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Festival de la relâche : Nomination d'un responsable et budget

14.2 Corporation du Moulin des Pionniers inc. : Souper bénéfice volet culturel 2015

### 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Journées de la persévérance scolaire

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-02-022

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

#### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-02-023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2015

---

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 12 janvier 2015 tel que présenté.

#### POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

---

En janvier j'ai assisté à plusieurs rencontres concernant la relance de la filière feuillue. Le 19 janvier j'ai rencontré le groupe des Loups au volant au sujet de la piste d'accélération. En soirée, j'ai participé à une rencontre au Moulin des Pionniers. Le 21 janvier, j'ai participé à une conférence de presse du Député Lebel en lien avec une subvention accordée au Centre des Loisirs. Le 23 janvier, j'ai rencontré la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons afin de mettre à jour les dossiers en cours. Le 28 janvier, j'ai participé à une manifestation en lien avec l'avenir de la foresterie dans la région. Le 29 janvier, j'ai participé à la dernière séance publique de la CRÉ. J'ai également participé à la signature d'un protocole de respect entre les municipalités et les communautés autochtones de la MRC Domaine-du-Roy. Le 30 janvier, j'ai rencontré la direction de PFR en lien avec le projet de relance de la filière feuillue.

#### POINT 4.2

#### Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

---

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois janvier selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à une rencontre de la CADLD, de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons pour la coupe de bois et avec PFR pour la filière feuillue.

Yanick Baillargeon a participé à une rencontre de la bibliothèque et informe la population qu'il y aura un point de chute pour la remise des livres au bureau municipal. Il a participé à une rencontre de Domaine-du-Roy en forme et à une rencontre du Centre des Loisirs. Les rénovations sont débutées et devraient se terminer vers le début du mois de mars. Il invite la population à participer en grand nombre à la soirée de financement du Rallye des Loups.

Michel Simard a participé à une rencontre de la CADLD, du Moulin des Pionniers et de la Résidence Dorée. Il a participé à une rencontre privée avec le Maire.

Hélène Gagnon a participé aux rencontres régulières du conseil, à l'Office municipal d'habitation de La Doré et à la Résidence Dorée. Tout va bien, la liste d'attente est toujours en place. Elle informe la population qu'il y a eu 14 nouveaux nés pour l'année 2014. Elle a participé à une rencontre avec la Fabrique pour le projet de relocalisation des bureaux municipaux.

#### POINT 4.3

#### MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

---

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés du comité plénier de janvier ont été déposés aux membres du conseil.

#### POINT 4.4

#### RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

---

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des dépenses d'énergie, du déneigement et des heures travaillées.

Comptes

#### POINT 5.1

#### RÉSOLUTION 2015-02-024

#### ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les journaux des achats du mois de décembre 2014 au montant total de 108 965.38 \$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

#### POINT 5.1

#### RÉSOLUTION 2015-02-025

#### ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les journaux des achats du mois de janvier 2015 au montant total de 285 568.41 \$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2  
RÉSOLUTION 2015-02-026  
INDEXATION RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

---

CONSIDÉRANT la réglementation municipale en vigueur (#332-88);

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit une indexation annuelle de la rémunération selon l'indice des prix à la consommation annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la province du Québec est de 1.4 % en 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'ajustement de la rémunération des élus de 1.4 % selon l'indice des prix à la consommation annuel moyen de 2014 effectif au 1<sup>e</sup> janvier 2015.

POINT 5.3  
RÉSOLUTION 2015-02-027  
CADLD : AUTORISATION DE PROLONGATION DE L'ENTENTE DE  
SUBSTITUTION DE DEBITRICE ET D'EMISSION DE PARTS PRIVILEGIEES  
RACHETABLES

---

CONSIDÉRANT la résolution #2010-06-157 en regard d'une créance débitrice par la CADLD inc., et ce, en faveur de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité de La Doré, la CADLD et la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons le 22 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD a été sollicitée afin de prolonger les délais pour le rachat des parts privilégiées convenues ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons n'est pas en mesure de procéder au rachat prévu, selon les conditions fixées à l'entente relative à ces parts privilégiées, en faveur de la CADLD

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte que la CADLD accorde à la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons jusqu'au 31 décembre 2018 pour racheter les parts privilégiées, et la Municipalité de La Doré accorde le même délai pour le remboursement de la CADLD ou selon le remboursement des parts de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons à la CADLD, selon le premier des deux.

POINT 6.0  
RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JANVIER 2015

Correspondance

Le résumé de la correspondance du mois de janvier 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 8.1  
RÉSOLUTION 2015-02-028  
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION D'UNE DEMANDE

---

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-058, 2007-06-142 et 2007-08-166;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs rencontrent les critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la subvention pour le programme d'établissement au propriétaire de l'immeuble suivant :

❖ 1090, chemin des Hirondelles #21-157-364 1 500\$

#### POINT 8.2

#### PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : REMISE DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention n'est pas présent. L'administration communiquera avec lui pour qu'il prenne possession de son chèque.

#### POINT 8.3

#### RÉSOLUTION 2015-02-029

#### ACHAT D'ÉQUIPEMENT : GÉOPHONE (DÉTECTEUR DE FUITE)

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics nécessite cet équipement pour améliorer le temps de détection des fuites d'eau sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'un géophone auprès de Produits BCM ltée pour la somme de 3 975\$, plus les taxes applicables.

#### POINT 8.4

#### RÉSOLUTION 2015-02-030

#### FORMATION DU PERSONNEL MUNICIPAL : AUTORISATION DE FORMATION EAUX USÉES

CONSIDÉRANT les nouvelles normes qui entreront en vigueur en 2016 pour les qualifications requises afin d'opérer la station des eaux usées par étangs d'oxydation;

CONSIDÉRANT QU'un des employés municipaux au département des travaux publics ne possède pas les qualifications nécessaires;

CONSIDÉRANT le projet de déphosphatation de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la politique de formation du personnel et les mesures préventives prévues dans la convention collective des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services de formation nous a été proposée par la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal visé est d'accord pour compléter ses qualifications dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la formation en eaux usées pour Olivier Asselin, et ce, au montant de 10 000\$, plus les taxes applicables. Les frais afférents à la formation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

POINT 8.5  
RÉSOLUTION 2015-02-031  
LES LOUPS AU VOLANT : SUBVENTION 2015

---

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé ses prévisions budgétaires pour 2015 ainsi que ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a été rencontré dans le but d'échanger sur leurs attentes, leurs fonctions et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de cette rencontre ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la demande financière de l'organisme a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une subvention de 2 500 \$ aux Loups au volant.

POINT 10.1  
RÉSOLUTION 2015-02-032  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : CHEMIN DOUBLE VOCATION

---

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Doré, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la route locale à compenser;

ATTENDU QUE les changements dans l'industrie forestière conduiront à une augmentation du transport lourd sur la route St-Joseph Nord ;

ATTENDU QUE la route St-Joseph Nord est déjà très sollicitée et exige une réfection majeure ;

ATTENDU QUE la ville de Normandin et la Municipalité de La Doré travaillent un dossier commun ;

ATTENDU QU'il serait pertinent de tenir une rencontre avec le ministère des Transports du Québec, division régionale, et la ville de Normandin afin de finaliser ce dossier ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation la plus récente connue du transport lourd;

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR A COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMION CHARGES ET PLUS
Avenue des Jardins est	2.4	bois brut bois scié	12 648 et plus 8 234 et plus
Route St-Joseph nord	8.2	copeaux bois scié	10 362 et plus 1 620 et plus
Avenue des Jardins ouest	3.1	bois brut	4 790 et plus
<b>TOTAL</b>	<b>13.7</b>		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 13.7 kilomètres.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2015-02-033

MRC DOMAINE-DU-ROY : DEMANDE DE RÉCOLTE DE BOIS SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré est une municipalité mono-industrielle et dépendante de la foresterie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré adhère aux recommandations du rapport Coulombe 2014 concernant l'«usufruit» des ressources naturelles en faveur des communautés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs exprimées favorisent la réinjection d'une part substantielle des bénéfices dans les secteurs d'où la ressource est prélevée ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que cette valeur soit mise de l'avant pour assurer la continuité des ressources et la pérennité des communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré croit fermement qu'une réinjection des bénéfices dans le secteur prélevé est primordiale pour assurer la continuité de la ressource;

CONSIDÉRANT le contrat 11-356-834 (article « Conditions audit acte d'échange ») entre la Municipalité de La Doré et la MRC Domaine-du-Roy concernant les lots 4 594 433 & 4 594 434;

CONSIDÉRANT QUE, selon les discussions de négociation tenues pour la signature dudit contrat, le partage des bénéfices encourus pour la récolte de bois devront faire l'objet d'une entente entre la MRC Domaine-du-Roy et la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT le projet de Forêt de proximité en cours, et ce, depuis 1993, et qui prévoit une répartition et une réinjection des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les opérations forestières sur ce lot devront comporter deux volets soit :

- récolte du bois;
- expérimentation de récolte de la biomasse ;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-204 de la MRC Domaine-du-Roy autorisant la récolte de bois sur certains lots, dont les lots 1 & 2 du rang 4, du canton de Dufferin, et ce, selon les recommandations du comité aviseur de la MRC Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Paroisse de La Doré demande à la MRC Domaine-du-Roy d'effectuer la coupe de bois sur les lots 4 594 433 & 4 594 434, et ce, selon les ententes à intervenir entre les parties.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2015-02-034

FESTIVAL DE LA RELÂCHE : NOMINATION D'UN RESPONSABLE ET BUDGET

---

CONSIDÉRANT la tenue du Festival de la relâche en 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un responsable afin de structurer les partenariats et de coordonner les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- nomme monsieur Gilles Carrier comme responsable de l'organisation du Festival de la relâche via la Maison des Jeunes de La Doré;
- accorde un budget de 2 000\$ pour la coordination des activités pris à même le budget prévu à cette fin;
- accorde un budget de 300\$ pour la journée de la Francophonie.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2015-02-035

CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS INC. : SOUPER BENEFICE VOLET CULTUREL 2015

---

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers inc. organise un super-spectacle de la Saint-Valentin comme activité de financement pour l'édition 2015 de la pièce de théâtre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire encourager la culture dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat de trois (3) billets pour le super-spectacle de la Corporation du Moulin des Pionniers inc., et ce, pour une somme de 225\$.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2015-02-036

JOURNEES DE LA PERSEVERANCE SCOLAIRE

---

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-St-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-St-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars, annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 millions de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-St-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11.8% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2010-2011 (14.5% pour les garçons et 9.2% pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE, par le travail et la concertation de dizaines d'institutions mobilisées autour de l'action du CREPAS, le Saguenay-Lac-St-Jean a développé depuis 1996 une expertise considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire et que cette force d'innovation est largement reconnue à l'échelle provinciale, nationale et internationale ;

CONSIDÉRANT le projet de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, c'est-à-dire d'établir un réseau de partenaires engagés au quotidien pour la réussite des jeunes, travaillant au développement, à l'expérimentation et au transfert d'initiatives innovantes en matière de persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de région éducative reçoit l'appui de l'ensemble des acteurs régionaux déjà mobilisés et qu'il est actuellement en démarrage auprès des instances gouvernementales et d'organisations du secteur privé ;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de l'intervention du CRÉPAS est intimement associée à la concrétisation du projet de région éducative ;



CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise du 16 au 20 février 2015 la 8<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- déclare les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2015 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;
- appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-St-Jean une région éducative au Québec et ainsi permettre au CRÉPAS de poursuivre son action structurante pour le développement de nos communautés ;
- fera parvenir une copie de la présente résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-02-037

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 20h45, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale